

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

MINISTERE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Conseil Consultatif National pour l'Aménagement
et le Développement des Pêcheries

(CCNADP)

Procès Verbal de la 1^{ère} Session ordinaire du CCNADP, au titre de 2019

Mars 2019

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

**Procès verbal de la session ordinaire du CCNADP, tenue le 15/03/2019 au
MPEM.**

L'an deux mille dix neuf et le mardi quinze mars, s'est tenue la 1^{ère} session ordinaire, au titre de 2019 du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des pêcheries (CCNADP), dans les locaux du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) à Nouakchott.

Les travaux de cette session ordinaire se sont déroulés sous la présidence de son Excellence Yahya Ould ABDDAYEM, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, président du CCNADP.

Etaient présents :

La liste des membres présents à cette session est jointe en annexe 1 du PV.

Etaient absents et excusés :

- Mohamed Abdel Khader, M.SIPM/NDB ;
- Mohamed Abidine Ould MAYIF, Université Nouakchott;
- Mohamed Ely BARHAM, DPC/MPEM;
- Mohamed Lemine Hamoud, Président de la FNP .

Ouverture de la session

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président a déclaré ouvert les travaux de la première session ordinaire au titre de 2019, du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries.

Puis les membres du CCNADP ont examiné la position d'ordre du jour.

L'ordre du jour validé comportait les points suivants:

1. Lecture PV de la troisième session ordinaire du CCNADP au titre de 2018, tenue le 15/01/2019 au MPEM, et suivi des recommandations ;
2. Synthèse des résultats de la 9^{ème} édition du Groupe de Travail IMROP organisée du 11 au 14 février 2019 à Nouadhibou;
 - Proposition de TAC, suite au GT-2019 IMROP;
3. Renforcement des mesures de gestion :
 - Elaboration du PAP courbine,
 - Autres mesures techniques (ST/PP, PG/concombre, etc).
4. Autres questions.

Déroulement :

Point 1 : Lecture PV de la troisième session ordinaire du CCNADP au titre de 2018, tenue le 15/01/2019 au MPEM, et suivi des recommandations ;

Le Secrétaire du CCNADP, Monsieur Lamine CAMARA, Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (D/DARE) a fait lecture du PV de la session tenue le **15/01/2019 et qui été adopté par le Conseil.**

Ensuite, le secrétaire du CCNADP a présenté le bilan de mise en œuvre des recommandations de la dernière session du Conseil au titre de 2018.

Ce bilan est résumé dans le tableau 1 ci-dessous :

Contenu de la recommandation	Disposition prise
Disponibiliser de moyens pour la réalisation des recommandations du CCNADP.	Pas d'évolution..
Mettre en place d'outils efficaces et permanent pour faire respecter les quotas et observer plus de veille pour éviter les dépassements ; cela permettra sans doute de concilier la bonne exploitation du potentiel existant sans compromettre le capital stock	<ul style="list-style-type: none">- Début d'application des sanctions qui s'est traduit par des réductions de quotas en 2019;- Mise à jour et communication des quotas 2019 à la GCM;- Amélioration de l'échange sur les TAC avec GCM
Mettre en œuvre la PAP-Poulpe, notamment la disposition de l'Art 7 sur le gel de nouvelles capacités sur le segment PA	<ul style="list-style-type: none">- Pas eu d'entrée nouvelle de capacités en PA au cours du dernier trimestre 2018
Evaluer les mesures prises en vue de la reconversion des usines de farine et huile de poisson	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation non réalisée;- Des résultats sur le renforcement les capacités de congélation, sont notés

Le Conseil se félicite du suivi sur les recommandations et réitère la poursuite des efforts dans ce sens.

Point 2 : Synthèse des résultats de la 9^{ème} édition du Groupe de Travail IMROP organisée du 11 au 14 février 2019 à Nouadhibou :

Proposition de TAC, suite au GT-2019 IMROP

Les résultats des évaluations des stocks de la Zone Economique Mauritanienne (ZEE) réalisées lors des travaux de la 9^{ème} édition du Groupe de Travail IMROP organisée du 11 au 14 février 2019 à Nouadhibou, ont été présentés par Monsieur Mohamed El Hafeth EJIWEN, Directeur de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP).

La synthèse de ces résultats est récapitulée dans le tableau 2, ci-dessous

Groupe	Espèces	MSY	TAC proposé (tonnes)	Total proposé (tonnes)	Ecart/Tendance (comparé au TAC de 2014)
Poissons pélagiques	Sardine (S pichardis)	1 040 00	400 000	1 353 000	Tendance à la hausse + 153 000
	Maquereau (S colias)	472 000	180 000		
	Sardinelles (S aurita et S maderensis)	705 000	365 000		
	Chinchards (T treaca et T trachurus)	496 000	290 000		
	Ethmalose		38 000		
	Autres pélagiques		80 000		
Céphalopodes	Poulpe (Octopus vulgaris)	32 700	30 700	40 700	Tendance à la hausse + 8 470
	Calmar (Loligo vulgaris)	10 000	6 000		
	Seiche (Sépia spp)	4 000	4 000		
Crustacés	Crevette côtière (langoustino)	3 984	3 900	7 200	Tendance à la hausse + 2 300
	Crevette profonde (gamba)	2 800	2 800		
	Autres crevettes		500		

(Handwritten signatures and initials)

(Handwritten mark)

	Langouste rose		240	240	Tendance baissière -160
Poissons demersaux	Merlu	10 093	10 093	97 000	Tendance baissière -3107
	Autres poissons demersaux		87 00		
TOTAL				1 498 140	+160 410

h.

f

gh

gh

Le Directeur de l'IMROP a poursuivi en souligne que la 9ème édition du Groupe de Travail IMROP, a permis d'estimer l'emploi dans le secteur des pêches à 226 300 ; ce qui représente un résultats important dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime élaborée pour la période 2015-2019.

D'autres indicateurs ont été également soulignés par Mr EJIWEN, notamment les recettes chiffrées à plus de 9 milliards de MRU et la balance de paiement qui aurait atteint 1 milliard 39 millions de \$ US.

Discussions

Au terme de la présentation des résultats de la 9ème édition du Groupe de Travail IMROP, différents membres du CCNADP, ont contribué par les commentaires et suggestions qui se résument comme suit :

- Félicitations appuyées à l'endroit de l'IMROP, à ses partenaires et tous ceux qui ont contribué à la réussite de la 9ème édition du Groupe de Travail IMROP et pour les résultats obtenus ;
- Poursuivre les efforts allant dans le sens de faire observer et respecter les mesures de gestion et aménagement des pêcheries en général et principalement la mesure de l'arrêt biologique ;
- Noter que les dépassements récurrents, de quotas céphalopodes au niveau du segment d'exploitation artisanal, n'est pas que de la responsabilité des pirogues (captures accidentelles de certains senneurs, pêche côtière ne disposant pas de journal de pêche, etc.) ;
- Le recensement de la flotte artisanale n'est pas exhaustif (un certain nombre d'embarcations n'ont pas encore été immatriculée);
- Pour assurer la qualité du produit, aucun navire ne devait être autorisé à pêcher s'il ne remplit les conditions de conservations de poisson à bord (calles compartimentées, glace et/ou congélation à bord) ;
- Besoin de disposer de moyens de transport (navire transport) appropriés pour amener le produit de sardine vers l'usine ;
- Au regard du potentiel en calamar (10000t) la proposition d'un TAC de 6000t est insignifiante et constitue un manque à gagner pour la Mauritanie ;
- L'amélioration du stock de calamar est une opportunité, notamment pour le segment d'exploitation artisanale ;

- Aussi, compte tenu du fait que les concessions de pêche sont définies suivant des groupes d'espèces et dont certaines composantes n'ont pas le même statut de conservation, il serait pertinent de faire ressortir dans la lettre d'attribution de quota, le % limite par rapport aux espèces dont les stocks montrent des signes d'essoufflement.

Point 3 : Renforcement des mesures de gestion : (i) Elaboration du PAP courbine et (ii) Autres mesures techniques (ST/PP, PG/concombre, etc).

Par rapport à ce point de l'ordre du jour, le secrétaire du CCNADP a informé des étapes prochaines dans la mise en œuvre du plan poulpe. Il dira à ce sujet qu'une réunion de la Commission d'Appui à l'Aménagement des Pêcheries (CAAP) est en cours de programmation afin de redynamiser la CAAP.

Le plan d'Aménagement de la courbine est en cours d'actualisation et la prochaine étape sera la restitution du diagnostic de la pêcherie et validation des grandes lignes du plan actualisé de la courbine.

En ce qui concerne la question relative au maillage de la senne, il a été rappelé par lettre circulaire N°003/MPEM/M/DARE en date du 06/°3/2019 que les senneurs concernés doivent se conformer à la réglementation avant le 31/03/2019.

Discussions

- Ce qui est important de réguler en ce qui concerne la pêche à la senne tournante pour atteindre les objectifs de conservation, serait la zone et non le maillage ;
- La question du maillage est centrale car permet d'éviter généralement les classes d'âge encore juvéniles ;
- Le maillage est basé sur la science et pas sur la dynamique des prix ou du marché

Point 4 : Autres questions.

Dans ce dernier point de l'ordre du jour, de nombreux commentaires ont été entendus, notamment sur la question relative à la commercialisation.

- Le Représentant de la Pêche Artisanale/FNP a fait remarquer que la Commission de Fixation des Prix ne leur convient pas à cause des délais accusés sur le retard de la vente ;

- Trouver un mécanisme ou outil qui garantisse mieux les intérêts des artisans qui ont besoin de liquidité juste après leur débarquement afin de pouvoir retourner pêcher ;
- Il a été mentionné que plus la durée est longue, plus on donne du temps aux acheteurs de s'organiser et de peaufiner leur stratégie de contournement de nos prix ;
- Le stockage n'est pas une approche pour notre système de commercialisation ;
- Le Directeur Général de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (SMCP), présent à cette session, s'est félicité du sens de l'intérêt national partagé avec les membres du CCNADP ;

Il a tenu à rappeler que la SMCP, n'est pas responsable des prix dont d'ailleurs la détermination est plutôt de la responsabilité de la Commission de Fixation des Prix qui comporte en son sein 7/11 de ses membres que des représentants de la Profession (opérateurs) ;

Ce qui est important et qui doit guider nos choix c'est de corriger à partir de nos erreurs et fait remarquer que toutes les interventions précédentes contribuent à mieux aller vers notre objectif commun.

Avant de clôturer les travaux de la session, le Président du CCNADP, s'est félicité de la dynamique enclenchée dans le cadre de la commercialisation et a interrogé le CCNADP sur le mécanisme de suivi de ravitaillement du marché local pour éviter des pénuries/rarefaction du poisson.

Il a ensuite informé de la visite prochaine de l'UE et qui commande une préparation de la part de tous les acteurs du secteur pour que cela soit un succès pour notre pays.

Avis du Conseil

Décision 1 :

- *Par rapport aux céphalopodes, le Conseil revoit à la hausse le TAC calmare, et ce sous la contrainte du Maximum Sustainable Yield (MSY) déterminé par l'IMROP, et approuve le TAC céphalopode comme suit :*
 - TAC Poulpe : 30 700 tonnes ;
 - TAC Calmare : 8 000 tonnes ;
 - TAC Seiche : 4 000 tonnes.

- Considérant la richesse des débats et la qualité scientifique des résultats de la 9ème édition du Groupe de Travail IMROP organisée du 11 au 14 février 2019 à Nouadhibou, le conseil approuve les TACs proposés par l'IMROP.

Recommandation 1:

- En ce qui concerne le formulaire de la lettre d'attribution de concession, faire ressortir de façon claire, la part de poulpe (%) accordé dans la concession céphalopodes ainsi que celle de sardinelle ronde dans la concession petits pélagiques.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président du Conseil a déclaré clos les travaux de la 1ère session ordinaire du CCNADP, au titre de 2019.

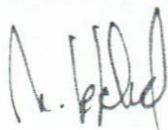
Le Président du Conseil

Yahya Ould ABDEDAYEM



Scrutateurs de la 1ère session au titre de 2019

Mohamed Mahmoud LEKHAL



Ahmedou ABDERRAHMANE

